

La réglementation des paris sportifs par la nouvelle législation belge relative aux jeux



Présentation, modalités d'application, octroi des licences, nouvelles opportunités B2B sur le marché belge des paris sportifs

Le Parlement belge a adopté en décembre 2009 la nouvelle législation belge relative aux jeux de hasard modifiant la loi du 7 mai 1999. La Commission des jeux de hasard est en train de préparer les avant-projets d'arrêtés royaux en vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation.

Cette conférence-déjeuner a pour but de dresser un panorama rapide du futur cadre réglementaire applicable aux agences de paris sportifs ainsi que des nouvelles opportunités B2B sur le marché belge des paris sportifs.

Orateurs :

- Thibault Verbiest – Avocat associé – ULYS (www.uly.net)
- Momtchil Monov – Avocat – ULYS (www.uly.net)

QUAND ? :

Le 18 novembre 2010 de 12H à 14H30

Où ? :

Cabinet ULYS – 224, avenue de la Couronne – 1050 Bruxelles

Les inscriptions sont entièrement gratuites ; sandwiches et boissons vous seront offerts. Cependant, les places étant limitées, nous vous conseillons de vous inscrire le plus rapidement possible, au moyen du formulaire ci-dessous. **Renvoyez votre formulaire rempli par fax au : +32 2 345 35 80 / (un formulaire par personne s.v.p.) ou par email à : danae.list@uly.net**

Oui, je m'inscris à la conférence du 18/11/2010 : « La réglementation des paris sportifs par la nouvelle législation belge relative aux jeux »

Société :

Prénom :

Nom :

Fonction :

Adresse :

Tél. :

Mobile :

Fax :

E-mail :

Site web :